

Un des autres problèmes qui se posent à propos de Radio-Canada et de son activité dans les régions à vastes débouchés est évidemment l'établissement au Canada de filiales américaines de plus en plus nombreuses. Les annonceurs qui commanditent les émissions de télévision vendent leurs produits au Canada et aux États-Unis. Pour ma part, je m'en réjouis. J'aime regarder les combats de boxeurs et les parties de baseball. J'encourage la société Gillette en achetant des lames de rasoir à l'occasion.

Nous devons reconnaître, je crois, que cette tendance se maintiendra. Cela veut dire cependant que les stations de télévision des États-Unis situées près de la frontière vont toujours envahir nos marchés. Nous ne pouvons adopter aucun règlement pour empêcher cela. Cela veut dire que les stations canadiennes de télévision, qu'il s'agisse de stations de Radio-Canada ou privées, subiront toujours cette influence.

Je veux être juste au sujet de la latitude à accorder à une station privée, car c'est un élément dont il faut tenir compte. Nous devons tenir compte de la concurrence des États-Unis dans une région donnée au sujet de la réglementation que nous aimerions imposer aux stations privées afin qu'elles utilisent un minimum de programmes canadiens.

Un problème qui intéresse tout le monde en matière de télévision, et il m'intéresse d'abord en ma qualité d'instituteur et aussi en ma qualité d'homme public, est le choix des émissions populaires. Les réactions des gens en face des programmes de télévision et même de l'activité de Radio-Canada nous mettent presque au désespoir. J'étais au désespoir de constater que le programme de lutte du samedi soir était le plus goûté de mes élèves. C'est vraiment décourageant.

Je signale cependant que malgré le désespoir qu'on peut éprouver devant les réactions des adolescents ou du groupe pré-adulte, il y a au Canada des groupes importants et des associations nationales qui envisagent la question avec un esprit beaucoup plus large et plus éclairé. Je me suis réjoui de la réanimation de la *Canadian Radio League* et j'ai été impressionné par les gens qui l'organisent et l'appuient. Je constate qu'un libéral fameux fait partie du comité, le professeur A. R. M. Lower. Je crois que cela est excellent. Le comité comprend aussi un homme qui est presque le phénix du parti conservateur, l'éminent biographe de sir John A. Macdonald, le professeur Creighton. Un coup d'œil sur la liste nous permet de relever, par exemple, les noms de M. E. A. Corbett, de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes, de M. Robbins, secrétaire-trésorier du Conseil de recherches sur les humanités,

du R. P. Henri Saint-Denis, d'Ottawa. Même le président du syndicat du blé de la Saskatchewan et la présidente de la Fédération des Instituts de femmes du Canada font également partie de cette ligue remise sur pied qui appuie les propositions générales de la Commission Fowler et même l'amendement et le sous-amendement présentés à la Chambre. Voilà à vrai dire quel désespoir on éprouve quand on prend ainsi connaissance de ce qui pourrait s'appeler la réaction spontanée de tant de jeunes Canadiens.

La télévision est un bienfait fort discutable et nous ne devrions pas oublier que l'intérêt national y est grandement en jeu. Le chef de l'opposition, le député de Kootenay-Ouest et d'autres ont traité la question très succinctement. Il y a deux raisons principales pour maintenir un réseau national et pour que le réseau national seulement ait l'appui de l'État. L'une, c'est que l'invasion des émissions américaines nous menace sans cesse, et l'autre, c'est que nous n'avons pas, au Canada, les ressources pour faire vivre un réseau privé s'étendant à tout le pays. Naturellement, les deux facteurs sont reliés.

L'un des problèmes clefs quant à l'avenir de Radio-Canada est la question de savoir quel organisme de réglementation il devrait y avoir. Il est évident que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada n'a pas très bien fonctionné dans un domaine particulier, celui de l'application du règlement de Radio-Canada même, en ce qui concerne les émetteurs privés. En fait, je sais qu'un programme de la CCF se poursuit régulièrement à la télévision. Chaque émission enfreint le règlement de Radio-Canada. Cependant, Radio-Canada ne s'est jamais soucié de contrôler l'application de son propre règlement et le Bureau des gouverneurs n'a jamais suffisamment encouragé la direction de Radio-Canada à surveiller l'application de ce règlement.

Si on dresse un règlement dont l'application n'est ni contrôlée, ni surveillée, ce règlement est alors ridicule. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Association canadienne des radiodiffuseurs et télédiffuseurs, sous la direction de M. Allard, a lancé des attaques énergiques, car à ce moment-là on faisait pour ainsi dire ce qu'on voulait, sans surveillance aucune.

En partant de là, il me semble donc qu'il ne faut surtout pas oublier que la tâche de l'organisme de réglementation c'est de réglementer. Quand il établit des règlements il devrait les faire paraître sous forme de brochure, d'un livret bien précis, et si l'on procède à quelque changement il faudrait l'y insérer et tenir le livret à jour, au lieu d'avoir une quantité de documents séparés, de façon